



École Georges Désir

Venelle Georges Désir, 5
1200 Woluwe-Saint-Lambert

Année 2022 - 2023

Annexe au Règlement des écoles communales

Bienvenue à l'École Georges Désir

Chers Parents,

Vous avez décidé de confier votre enfant à l'École Georges Désir. Je vous remercie de votre confiance et je suis persuadée que l'encadrement pédagogique assuré par l'équipe éducative vous donnera entière satisfaction.

Dans ce document, vous trouverez toutes les informations relatives à la vie quotidienne dans notre établissement. Il est présenté par ordre alphabétique pour en faciliter la lecture. Il est revu chaque année.

Je vous demande d'observer scrupuleusement ces consignes car elles n'ont d'autre but que d'assurer le bon fonctionnement de notre école.

Votre inscription dans notre école sous-entend l'adhésion à ce règlement ainsi qu'au projet d'établissement et au règlement des écoles communales. Ces documents sont disponibles sur notre site internet www.ecole-georges-desir.be ou sur demande au secrétariat de Madame Suzanne Walschaerts.

Nous souhaitons à toute la famille, et principalement à votre enfant, une année scolaire enrichissante.

Pour l'équipe éducative,

J. Nihant
Directrice

A comme

Absence : Toutes les absences et leur durée sont à communiquer au plus tard le premier jour de l'absence avant 9h par courriel à l'adresse suivante : ecole.georgesdesir@woluwe1200.be

Pour rappel, si votre enfant est en obligation scolaire (est scolarisé en M3 ou en primaire), vous devez fournir un justificatif d'absence via le document justificatif prévu à cet effet et ce dès le premier jour du retour de votre enfant.

La direction se réserve le droit de refuser toute justification si celle-ci n'est pas remise dans les temps.

Des justificatifs « papier » sont disponibles au secrétariat « élèves » ou auprès de la titulaire de classe.

A partir du troisième jour d'absence, un certificat médical sera exigé. Celui-ci sera à coller sur le justificatif « papier » ou à remettre à la titulaire de classe.

Même si un mail a été envoyé à l'école, il est nécessaire que le parent fournisse un document papier pour les absences de son enfant à la titulaire de classe.

Association des parents : L'Association des Parents coordonne en accord avec l'équipe éducative diverses festivités (Saint-Nicolas, bal du Carnaval, fête d'Halloween, etc) ou actions menées au cours de l'année scolaire impliquant la participation des parents de l'école. Une réunion mensuelle permet une étroite collaboration entre les différents acteurs. Si vous souhaitez y participer, veuillez prendre contact avec l'AP via cette adresse courriel : ap.georgesdesir@gmail.com

C comme

Classes de dépaysement et de découvertes:

Les dates de séjour sont :

- **Classes vertes :**

- 2P :
- 3P :

N.B. : Dès réception des documents d'inscription, merci de vous acquitter des frais au plus tard 15 jours avant la date de départ. (L'inscription n'est valable qu'à ce titre). Pour les tarifs, merci de vous référer au Règlement des écoles communales. Il est possible d'échelonner les paiements via le secrétariat « comptabilité ».

Si vous disposez d'un document type de votre mutuelle/employeur, nous vous demandons de nous le remettre avant le départ de votre enfant. Nous ne pourrions remplir les documents pour les années scolaires précédentes.

Collations : Nous prônons la consommation de collations « santé ». A ce titre, nous conseillons aux enfants d'avoir comme collations des fruits et des légumes non transformés.

Contacts :

Avec la direction : la direction se tient à votre disposition, dans la mesure du possible, pour de courtes demandes par téléphone au 02/761.76.60.

Si vous désirez un entretien plus long, prenez **rendez-vous** par courriel à l'adresse suivante : j.nihant@woluwe1200.be

Afin que cet entretien soit le plus efficace possible, vous êtes priés de communiquer la raison pour laquelle vous le souhaitez.

Avec le secrétariat : le secrétariat est à votre disposition

Soit par téléphone au 02/761.76.61 - 02/761.76.62 - 02/761.76.63

Soit par courriel à l'adresse suivante : ecole.georgesdesir@woluwe1200.be

Avec les enseignants : Une réunion d'information **collective** vous permettra de prendre contact avec la titulaire en début d'année scolaire. Celle-ci aura lieu le 1er septembre 2021 à 18h pour les primaires et le 8 septembre 2021 à 18h pour les maternelles.

Des réunions **individuelles sur rendez-vous** sont également prévues

Les semaines du 19 décembre 2022, 24 avril 2023 et 3 juillet 2023

Les titulaires peuvent également vous recevoir **sur rendez-vous**.

Avec les maîtres spéciaux : ils peuvent vous recevoir sur rendez-vous selon leur horaire.

Cour de récréation : La cour de récréation est un lieu essentiel à l'école. Elle se veut être un lieu de jeu et de détente. Chaque enfant est prié de se tenir au règlement de la cour de récréation. Tout manquement sera sanctionné.

→ voir également le point « sanctions »

E comme

Etude : L'étude surveillée a lieu, au réfectoire des primaires, de 15h40 à 16h20 pour les élèves de la P3 à la P6. Durant ces 40 minutes, aucun enfant ne peut être repris. Dès 16h20, vous êtes invités à attendre vos enfants à la grille de la cour primaire.

A 16h20, les enfants seront redirigés vers le service d'accueil du soir au réfectoire primaire.

G comme

Grille d'entrée : La grille située à l'entrée de la cour primaire est ouverte de 7h30 à 8h30, et de 15h25 à 18h00.

La grille située à l'entrée de la cour maternelle est ouverte de 7h30 à 8h45, de 11h30 à 12h00 et de 15h15 à 18h00.

Dans les autres moments, nous vous demandons d'utiliser la sonnette prévue à cet effet et de refermer la grille après votre passage.

K comme

Kiss & Ride : Qu'est-ce que la zone Kiss & Ride?

Le **Kiss & Ride** est une **zone de dépose minute** qui permet aux personnes qui conduisent des enfants à l'école de gagner du temps en évitant de chercher une place de parking, de fluidifier le flux des automobilistes et de garantir davantage de sécurité.

Cette zone Kiss & Ride doit être utilisée uniquement le matin et pour déposer des enfants autonomes (= qui n'ont pas besoin d'être conduits jusque dans l'enceinte de l'école). Dans le cas contraire, nous demandons aux parents de stationner conformément au code de la route.

Comment l'utiliser ?

1. Les voitures doivent se présenter prudemment sur le Kiss & Ride.
2. Les enfants sont déjà prêts avec leur cartable à proximité. Idéalement, vous restez au volant de votre véhicule.
3. Sur la zone Kiss & Ride, vous vous arrêtez afin de permettre à votre enfant de descendre du véhicule. L'appellation Kiss & Ride fait référence à la rapidité de la manœuvre souhaitée : kiss (bisou) and ride (roule).
4. Vous quittez la zone Kiss & Ride prudemment.

Aucune excuse ni circonstance particulière n'autorise un arrêt prolongé ou un stationnement sur cette zone.

H comme

Horaire : Pour rappel :

Heures d'ouverture de l'école : de 7h30 à 18h00.

Horaire des cours : de 8h30 (8h45 en maternelle) à 12h05 et de 13h35 à 15h25 (15h15 en maternelle) (sauf le mercredi 12h pour les maternelles et 12h05 pour les primaires).

En section maternelle :

Les activités commencent entre 8h30 et 8h45 par l'accueil des enfants en classe. Veillez donc, si vos enfants ne fréquentent pas la garderie, à conduire votre enfant à la porte de sa classe à 8h30.

En section primaire

Les cours commencent entre 8h15 et 8h30. Veillez donc, si vos enfants ne fréquentent pas la garderie, à conduire votre enfant à l'entrée de la cour primaire à 8h15.

Les parents sont instamment priés de respecter les horaires tant à l'école Maternelle qu'à l'école Primaire.

→ voir également le point « retard » et « service d'accueil »

O comme

Objet

L'école n'est pas responsable des dommages éventuels occasionnés aux objets apportés par les enfants, ni en cas de perte ou de vol de ceux-ci.

N.B. : Les disputes générées par certains objets entraîneront leur confiscation voire leur interdiction au sein de l'école.

R comme

Retard : en cas de retard, l'enseignante pointe le retard lors de l'arrivée de l'enfant en classe. En fin de mois, la direction relève le nombre de retard.

En cas de retards récurrents, les parents recevront un courrier et pourront être convoqués au bureau de la direction. Le CPMS sera également averti des retards récurrents. Dans tous les cas, si l'enfant arrive en retard, il sera considéré comme absent pour un $\frac{1}{2}$ jour dans le registre si aucun justificatif n'est fourni endéans les 2 jours ouvrables.

S comme

Sanctions : Tout comportement violent, oral et/ou physique, est banni au sein de l'école. En maternelle comme en primaire, celui-ci entraînera une réflexion (orale ou/et écrite) avec une présentation d'excuses à la personne avec sincérité et une sanction.

Les sanctions disciplinaires seront discutées en équipe éducative et seront appliquées en fonction du degré ou de récurrence du comportement violent. L'enfant sera convoqué par la direction et les parents seront prévenus par courrier qu'ils devront signer pour prise de connaissance.

Sanctions possibles : discuter avec l'adulte, avoir un paraphe, être isolé du groupe (pas de temps de récréation, de moment plus libre en classe ou de sortie), recopier une partie ou l'entièreté du règlement, compléter une fiche de réflexion transmise par la direction, accomplir des travaux d'intérêt général au sein de l'école, être exclu temporairement et/ou définitivement de l'école. L'exclusion définitive est prévue par le législateur. Les modalités sont définies dans les circulaires ministérielles à disposition sur le site www.enseignement.be

Sécurité

Jusque 8h30 en maternelle et jusque 8H15 en primaire : Aucun enfant ne peut être laissé sans surveillance dans la cour de récréation !

Entre 8h15 et 8h30 : les enfants du primaire sont accueillis par l'enseignante en classe. Les parents disent au revoir à leur enfant à la grille de l'école. Les parents ne sont pas autorisés à monter en classe.

Dès 8h30 : les cours commencent pour le primaire et les enfants de maternelle sont accueillis par leur enseignante en classe.

Dès 8h45 : les activités commencent en maternelle.

Service d'accueil :

Pour rappel, le service d'accueil n'est disponible que pour les enfants dont les parents travaillent. (voir règlement des écoles communales)

Les moniteurs accueillent vos enfants :

Pour la section maternelle : de 7h30 à 8h30 et de 15h30 à 18h00.

Pour la section primaire : de 7h30 à 8h15 et de 15h40 à 18h00 pour les élèves de P1 et P2
de 7h30 à 8h15 et de 16h20 à 18h00 pour les élèves de P3 à P6

Excepté le mercredi après-midi où vos enfants sont accueillis de 12h05 à 13h35 pour le repas et de 13h35 à 18h00 pour le service d'accueil.

Le service d'accueil ferme ses portes à 18h00 précise. Tout retard sera acté et facturé 10€ le quart d'heure entamé (voir règlement des écoles communales).

Site internet : le site internet de l'école est un moyen de communication que nous utilisons quotidiennement. Vous y trouverez une foule d'informations importantes.

www.ecole-georges-desir.be

L'école dispose également d'une page Facebook @ecolegeorgesdesir

Sortie des classes : Horaire de sortie : de 15h15 à 15h40 excepté le mercredi de 12h05 à 12h20

Pour les enfants du primaire autorisés à rentrer seuls, les parents sont priés de compléter le document de sortie distribué en début d'année scolaire. Les changements doivent être signalés au secrétariat par le parent.

Les parents des classes maternelles viennent chercher leur(s) enfant(s) devant la porte de sa classe entre 15h15 et 15h25.

Les élèves des **classes maternelles** non repris à 15h25 seront dirigés vers le service d'accueil (au réfectoire des maternelles)

Les parents des classes primaires viennent chercher leur(s) enfant(s) devant la grille de l'escalier qui donne dans la cour primaire entre 15h25 et 15h40.

Les élèves des **classes primaires** qui n'auront pas été repris par leurs parents à 15h40, seront soit redirigés vers le service d'accueil (classes de P1 et P2) soit resteront à l'étude jusqu'à 16h25 et le parent est prié d'attendre à l'extérieur de l'école (classes de P3 à P6).

Suivi des enfants ou comment contribuer à la réussite de votre enfant.

- Prévoir un endroit où votre enfant puisse travailler dans le calme et ranger ses objets scolaires.
- Veiller à ce que votre enfant **se couche à une heure raisonnable** afin de profiter d'un nombre suffisant d'heures de sommeil indispensable à une bonne concentration.
- Vérifier chaque jour **son journal de classe** et le **signer**. C'est à la fois le guide de travail de votre enfant et l'instrument de communication entre l'école et vous.
- Vous assurer que votre enfant a effectué son travail.
- Veiller à ce qu'il prépare son cartable pour le lendemain en vérifiant son contenu.
- **Encourager** votre enfant dans son travail et le **féliciter** pour ses progrès.
- Veiller à ce que votre enfant se lève assez tôt pour prendre le temps de déjeuner et arriver **à l'heure** à l'école.
- Veiller à ce qu'il y soit **régulier**. Prenez les rendez-vous médicaux en dehors des heures de cours.
- Prévoir une collation de qualité, garante d'une meilleure concentration.

T comme

Tenue vestimentaire

Il n'existe pas de tenue obligatoire mais nous attendons de tous une tenue vestimentaire **correcte** adaptée aux variations climatiques. C'est une question de bon sens.

V comme

Vols et vandalisme

Il est fortement conseillé de marquer les affaires des enfants. L'école décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation d'objets personnels ou de vêtements. **L'école se situe dans un lieu public. Ses abords sont fréquentés par tous. Cela implique une grande rigueur dans l'application des règles de comportement et de sécurité pour le bien des enfants. L'Ecole reste et demeure un espace privé accessible à certaines conditions définies par le Pouvoir Organisateur.**

Règlement des temps de récréation

La récréation doit être un moment où chacun doit pouvoir se détendre en jouant, en se promenant, en discutant,

Toute violence, physique ou verbale, y est strictement interdite !

- ✓ J'ai le droit de jouer en sécurité, sans me faire agresser ou insulter.
 - *Je suis attentif aux autres. Si je bouscule une personne, je m'excuse et m'assure que je ne lui ai pas fait mal.*
 - *Je joue dans les différentes zones en y respectant les règles (voir plan).*
 - *Je ne joue pas sur les escaliers ou sous le préau.*
 - *Je ne réponds pas à la violence par la violence !*

- ✓ J'ai le droit de m'amuser avec le matériel mis à ma disposition.
 - *Je suis responsable du matériel que j'emprunte à la classe. Je veille donc à le ramener après la récréation.*
 - *Pour rappel, seules les balles en mousse sont acceptées.*
 - *Les bancs et autres structures sont faits pour s'asseoir, je ne me mets pas debout dessus et je ne tape pas dessus.*

- ✓ J'ai le droit de vivre dans un environnement propre et agréable.
 - *Je jette mes déchets et ceux que je vois sur le sol de la cour à la poubelle.*
 - *Je vais aux toilettes après avoir demandé surveillant des toilettes. J'y rentre calmement et je veille à respecter la propreté du lieu (tirer la chasse, utiliser la brosse si nécessaire, etc).*
 - *Les toilettes ne sont pas un lieu de jeux.*

- ✓ En cas de pluie ou si le sol est mouillé, je ne joue pas au ballon.

- ✓ Par temps chaud, je ne joue pas avec l'eau. J'ai la possibilité de remplir ma gourde d'eau aux robinets sans mettre de l'eau partout.

Si j'ai le moindre souci, je n'hésite pas à aller en parler avec un surveillant.